



MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE DU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITE
BUREAU DES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS

RAPPORT DU JURY

Concours sur titres et travaux
d'ingénieurs des travaux publics de l'État

Session 2021

Rédacteur

Christine BOUCHET, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, présidente de jury

Référence(s) intranet et internet

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html>

<https://www.ecologie.gouv.fr/concours-du-ministere>

SOMMAIRE

Table des matières

I.	CONTEXTE GÉNÉRAL	4
	A. PRESENTATION GENERALE	4
	B. TEXTES REGLEMENTAIRES ET CALENDRIER	4
	C. STATISTIQUES	5
II.	LES ÉPREUVES.....	6
	A. PHASE D'ADMISSIBILITE	6
	B. PHASE D'ADMISSION	6
III.	L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE.....	7
	A. GENIE CIVIL – PATHOLOGIE DES OUVRAGES	7
	B. PAYSAGE	8
	C. NAVIGATION – SECURITE	8
IV.	L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION	9
	A. GENIE CIVIL – PATHOLOGIE DES OUVRAGES	9
	B. PAYSAGE	9
	C. NAVIGATION - SECURITE	10

Rapport général de la présidente du jury

Madame Christine BOUCHET,
concours sur titres des ingénieurs des travaux publics de l'État
session 2021

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

A. Présentation générale

Le concours externe ITPE sur titres permet le recrutement d'ingénieurs aux profils spécialisés, directement opérationnels, afin d'occuper des postes dans les services du ministère de la Transition écologique, du ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales (« les ministères »), ou des établissements publics placés sous leur tutelle.

B. Textes réglementaires et calendrier

La session 2021 du concours externe par spécialités pour le recrutement d'ingénieurs des travaux publics de l'État (ITPE) s'est déroulée selon les modalités prévues par :

- le décret n° 2005-631 du 30 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps des ingénieurs des travaux publics de l'État ;
- l'arrêté du 5 juin 2019 fixant les règles d'organisation générales du concours externe sur titre d'accès au corps des ingénieurs des travaux publics de l'État.

Le dossier du candidat est composé de :

- d'une copie des titres ou diplômes requis (ou de documents d'équivalence) ;
- d'un curriculum vitae détaillé ;
- d'une lettre de motivation de 2 pages maximum ;
- d'une note décrivant les emplois qu'il a éventuellement occupés et la nature des activités et travaux qu'il a réalisés ou auxquels il a pris part en indiquant, dans ce cas, le contenu de sa participation personnelle. La liste des références des publications du candidat peut être jointe à cette note.

De plus, il est demandé aux candidats de s'inscrire en ligne et de transmettre par voie électronique les pièces de leur dossier ; à défaut, une inscription par dossier papier reste possible, sur demande écrite auprès du bureau des recrutements par concours.

Les épreuves se sont déroulées selon le calendrier suivant :

- Date d'ouverture des inscriptions fixée au lundi 7 décembre 2020 ;
- Date de clôture des inscriptions fixée au vendredi 22 janvier 2021, terme de rigueur ;
- La phase d'admissibilité a eu lieu les 24 et 25 mars, l'examen des dossiers au sein des jurys et la réunion d'admissibilité ont été tenues par visio-conférence ;

- Les oraux ont eu lieu du 19 au 21 avril. La réunion d'admission a eu lieu le 21 avril. Des conditions matérielles adaptées à la situation sanitaire ont été mises en place pour l'ensemble des entretiens conduits par le jury ; elles ont été expliquées à chaque candidat et appliquées avec rigueur.

C. Statistiques

Les tableaux ci-dessous rassemblent les données chiffrées relatives à la session 2021 du concours, et la comparaison avec les sessions 2019 et 2020. Compte tenu de la réforme introduite en juin 2019, la comparaison avec les années précédentes n'est pas pertinente.

Année		Chimie	Géologie-géotechnique	Génie civil-pathologie des ouvrages	Paysage	Electronique-instrumentation	Navigation-sécurité	Total
2019	Présents		22	24	38	10	12	106
	Admissibles		12	14	9	8	5	48
	Admis		2	4	2	3	3	14
2020	Présents		21	27			12	60
	Admissibles		14	9			5	28
	Admis		2	1*			2	5*
2021	Présents			33	44		9	86
	Admissibles			15	9		1	25
	Admis			3	1		0	4

Spécialité	Présents 2021	H		Nombre de postes offerts en 2021	Admissibles 2021	H		Admis sur liste principale	H		Admis sur liste complémentaire	H	
		F	F			F	F		F	F			
Chimie													
Géologie-géotechnique (mécanique des sols)													
Génie civil-pathologie des ouvrages	33	28	5	3	15	13	2	3	2	1	5	5	0
Paysage	44	21	23	1	9	4	5	1	0	1	3	1	2
Electronique-instrumentation													
Navigation-sécurité	9	6	3	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL 2021	86	55	31	5	25	18	7	4	2	2	8	6	2

II. LES ÉPREUVES

Le nombre de places offertes au concours était de 5, réparties sur 3 spécialités : 3 pour la spécialité génie civil-pathologie des ouvrages d'art, 1 pour la spécialité paysage et 1 pour la spécialité navigation-sécurité.

Cette année, sur un total de 145 candidats inscrits, 59 ont été écartés en raison du caractère incomplet de leur dossier, d'absence de documents téléversés ou de situation d'insuffisance de niveau de diplôme par rapport au niveau requis. Ainsi, le jury a finalement examiné 86 candidatures, en hausse par rapport à 2020 (57 candidatures). Le nombre total de candidats baisse toutefois par rapport à 2019 (106 candidats) et aux années précédentes. Le nombre de présents est proche de celui de 2019 pour les spécialités génie civil et navigation sécurité. Il reste assez faible sur la spécialité navigation sécurité ; cela confirme le besoin de faire connaître cette nouvelle voie de recrutement ouverte en 2019 dans le milieu maritime. La spécialité paysage, qui n'était pas ouverte en 2020, est celle qui recueille le nombre le plus élevé de candidatures (44).

25 candidats ont été déclarés admissibles, 3 candidats se sont désistés avant l'oral ou ne se sont pas présentés. En particulier, il n'y a pas eu d'oral pour la spécialité navigation-sécurité, compte tenu du désistement du seul candidat admissible. 12 candidats ont été retenus sur listes principales ou complémentaires à l'issue des épreuves d'admission.

A. Phase d'admissibilité

Il s'agit, à partir des dossiers adressés lors de la phase d'inscription, de sélectionner les candidats qui font état de diplômes, de stages et d'expériences professionnelles correspondant le mieux aux besoins spécifiques des ministères, dans la spécialité pour laquelle ils présentent leur candidature.

L'appréciation des dossiers a été faite par des sous-jurys composés de 3 membres.

Chacun des jurys ainsi composé a fondé son appréciation à partir des critères d'évaluation communs aux différentes spécialités :

- l'expérience professionnelle, sa richesse et sa diversité et son adéquation avec la spécialité ;
- la formation initiale, son adéquation avec la spécialité et les possibilités d'évolution ouvertes ;
- la personnalité du candidat appréciée notamment à partir du CV et de la note jointe au dossier ;
- la qualité du dossier de candidature.

Dans la nature des diplômes ou dans l'expérience, il est recherché l'attestation d'une véritable compétence scientifique et technique pour la spécialité choisie, mais avec un spectre suffisamment ouvert pour permettre au candidat de devenir rapidement opérationnel dans la gamme des postes qui seront proposés au fil de sa carrière d'ITPE.

Certains dossiers relèvent de formations trop généralistes ; d'autres, à l'opposé, d'une spécialisation trop étroite dans une spécialité éloignée des compétences particulières attendues dans les ministères.

Il convient de rappeler qu'un dossier remplissant les conditions réglementaires pour concourir (nature des titres et diplômes), ne sera pas retenu par le jury si la formation du candidat ne correspond pas au métier de la spécialité pour laquelle il a fait acte de candidature.

Stages ou expérience professionnelle ne sont pas une condition nécessaire pour être déclaré admissible, mais – toutes choses égales par ailleurs – le parcours du candidat est apprécié au regard de sa cohérence, de l'apport des stages et de l'expérience professionnelle complémentaire à la formation initiale, pour évaluer la maîtrise de la spécialité par le candidat. Les jurys ont examiné, dans le cadre de ces expériences, la capacité des candidats à intégrer une équipe et à encadrer. Les expériences d'enseignement ont été également notées.

La qualité de la présentation du dossier est également prise en compte. Le CV et la lettre de motivation sont les premiers éléments examinés dans les dossiers. Les jurys ont été attentifs à la qualité de présentation du dossier et à la clarté de la rédaction de la note personnelle et du CV. Une attention particulière a notamment été portée aux commentaires du candidat sur sa motivation pour se présenter au concours.

La note décrivant les emplois éventuels et la nature des activités et travaux réalisés par le candidat est examinée attentivement par le jury. Elle ne devrait pas ressembler à un CV détaillé, ni être forcément exhaustive sur les différentes expériences du candidat. Il est en revanche souhaitable qu'elle apporte au jury un éclairage complémentaire par rapport au reste du dossier : sur les choix qui ont guidé le parcours du candidat, et sur la façon dont les travaux réalisés viennent enrichir et consolider ses compétences en fonction des missions susceptibles d'être confiées aux ingénieurs recrutés dans la spécialité.

B. Phase d'admission

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien d'une durée de 40 minutes, permettant d'apprécier les compétences, le potentiel et l'ouverture d'esprit du candidat. Elle est conduite par groupe de jurys pour chaque spécialité.

Afin de respecter l'égalité de traitement des candidats, toutes les épreuves orales se sont déroulées selon un scénario identique. Ainsi, l'entretien s'est déroulé en 3 parties :

- la présentation du candidat, d'environ 10 minutes, suivie de questions d'approfondissement, notamment sur ses connaissances techniques ou scientifiques ;
- les connaissances générales et compétences transverses du candidat ;
- la représentation du métier et le projet professionnel du candidat.

Tous les candidats se sont vus proposer une mise en situation professionnelle.

L'épreuve orale d'admission est très importante pour apprécier l'aptitude du candidat vis-à-vis des postes susceptibles d'être offerts à l'issue du concours, et plus largement sa capacité d'adaptation aux métiers exercés dans la fonction publique et d'intégration dans ce cadre de travail pour la suite de son parcours professionnel.

À partir de la présentation du candidat, le jury apprécie sa maîtrise des connaissances scientifiques et techniques réputées acquises au vu des diplômes, stages ou expériences professionnelles. Il s'assure de l'aptitude du candidat à s'intégrer et réussir dans un poste d'ingénieur des ministères, lequel comprend souvent une composante managériale, et de l'envie de travailler au service du public.

Des questions d'ordre plus général permettent de mesurer l'ouverture d'esprit du candidat et son potentiel d'évolution dans la perspective d'une carrière longue dans la fonction publique. À l'opposé des postes de chercheur, les postes d'ITPE supposent d'évoluer en fonction des thématiques prioritaires dans les services employeurs.

III. L'épreuve d'admissibilité

A. Génie civil – Pathologie des ouvrages

Pour le recrutement 2021, 3 postes étaient ouverts dans cette spécialité.

33 dossiers ont été soumis au jury, qui en a retenu 15 au stade de l'admissibilité. À l'issue de l'épreuve d'admission, 3 candidats ont été retenus sur la liste principale, et 5 sur liste complémentaire.

33 dossiers ont été examinés, la sélection des candidats pour l'oral a été effectuée en tenant compte à la fois de la formation initiale, de l'expérience professionnelle, de la motivation par rapport à la spécialité et du soin apporté au dossier.

Une grande diversité des parcours a été constatée, avec des profils de jeunes candidats en début de carrière et de professionnels plus expérimentés. Le jury a aussi relevé le cas de quelques agents déjà en poste au sein des ministères.

Les parcours sont variés : public, privé, établissements publics, en France et à l'étranger.

Les formations initiales tournent majoritairement autour du génie civil avec quelques candidats ayant des profils plus éloignés, ou relevant d'un autre champ de compétence : géotechnique, géologie, bâtiment. Peu de candidats sont en mesure de mettre en avant dans leur dossier une expérience solide en matière de pathologie des ouvrages ; certains candidats en font même à peine mention.

Il a en outre été constaté dans plusieurs dossiers un manque de cohérence entre les notes d'expérience et les lettres de motivation ou a contrario des doublons. Les candidats sont invités à lire attentivement l'arrêté du 5 juin 2019 où figurent des précisions concernant le contenu des différents documents à produire ; le jury a consigné ses principales remarques sur le sujet dans la partie 2.2.

Les motivations à concourir sont parfois imprécises notamment s'agissant du lien avec la spécialité.

15 dossiers ont finalement été sélectionnés à l'issue de cette première phase d'admissibilité.

B. Paysage

Pour le recrutement 2021, 1 poste était ouvert dans cette spécialité.

44 dossiers ont été soumis au jury, qui en a retenu 9 au stade de l'admissibilité.

À l'issue de l'épreuve d'admission, 1 candidat a été retenu sur la liste principale, et 3 sur liste complémentaire.

Comme les années précédentes où la spécialité paysage a été ouverte, le jury a relevé un nombre conséquent de dossiers, certes recevables, mais qui sont en réel décalage avec la spécialité. Le jury a examiné des dossiers qui ne comportaient ni formation initiale, ni expérience significative en matière de paysage. Ces dossiers ont naturellement été écartés, indépendamment de la qualité des candidats.

A contrario, l'absence d'expérience significative dans le domaine du paysage n'a pas été jugée rédhibitoire, dès lors qu'elle était compensée par une formation initiale en adéquation avec la spécialité, et inversement.

Le jury souligne que la note de présentation des travaux doit faire clairement apparaître la part personnelle prise dans ceux-ci, et non se contenter d'une liste des projets. Un dossier concis mais contenant ces éclairages sera plus adapté qu'une transmission d'articles publiés ou études complètes sans effort de synthèse ou de mise en perspective.

C. Navigation – Sécurité

Au concours 2021, 1 poste était ouvert dans cette spécialité.

9 dossiers ont été soumis au jury, qui en a retenu 1 seul au stade de l'admissibilité.

Le candidat admissible s'étant désisté, il n'y a pas eu de phase d'admission dans cette spécialité.

Le jury a fondé son appréciation à partir des critères d'évaluation partagés par le jury national :

- La formation initiale, en adéquation avec la spécialité.
- L'expérience professionnelle, richesse et diversité en adéquation avec la spécialité.
- La personnalité du candidat, appréciée à partir de la note et du CV du candidat.
- La qualité globale du dossier de candidature.

Sur les 9 dossiers présentés, la commission en a écarté 8 parce qu'ils ne répondaient pas à la double exigence de niveau de formation initiale et d'expérience acquise.

Parmi les candidats non retenus, plusieurs étaient déjà en poste au sein des ministères ; ce concours était un moyen de progression statutaire, soit pour le passage de B en A, soit pour devenir fonctionnaire titulaire. Mais aucun de ces candidats internes n'a pu satisfaire aux deux premiers critères.

Pour certains autres candidats, la formation initiale correspondait bien au niveau d'ingénieur, mais en dehors de la spécialité, et sans qu'ils ne justifient d'une expérience maritime, ou bien très limitée. Leur sélection aurait conduit à devoir envisager une formation de spécialité longue qui n'est pas prévue et qui ne correspond pas à la logique du recrutement sur titre.

1 seul candidat a donc finalement été jugé admissible pour l'entretien oral.

IV. L'épreuve orale d'admission

A. Génie civil – Pathologie des ouvrages

Sur les 15 candidats retenus, 13 se sont présentés à l'oral.

Deux entretiens ont eu lieu en visio-conférence, pour des candidats résidant en outremer, dans des conditions techniques correctes.

La présentation par les candidats de leur parcours et expériences a été globalement satisfaisante même si certaines étaient assez courtes, largement inférieures à 10 minutes.

Le jury s'est attaché dans les entretiens à faire expliciter par les candidats certains points de l'exposé du candidat ou de son dossier ; une mise en situation d'ordre générale a été proposée à chacun.

Au-delà des connaissances techniques, les candidats ont été évalués sur des compétences plus transversales qui sont nécessaires tant pour des postes de spécialistes que des postes généralistes d'ITPE d'encadrement ou dans des domaines plus éloignés dans la spécialité du concours. En particulier, le jury a cherché à apprécier chez chaque candidat l'expérience, la compréhension des enjeux du management d'équipe et de projet, la capacité de communication, de pédagogie, l'ouverture d'esprit.

Le niveau de préparation des candidats a été globalement satisfaisant. Le jury a été toutefois étonné d'une connaissance insuffisante de la spécialité et du contexte professionnel correspondant aux postes d'ITPE chez plusieurs candidats : même s'il n'était pas attendu des connaissances très précises, en particulier chez les personnes exerçant aujourd'hui dans le secteur privé, il est attendu qu'un candidat puisse donner un minimum d'informations sur l'organisation des ministères et leurs missions.

Au final, 8 candidats ont été classés pour 3 postes ouverts, 3 en liste principale et 5 en liste complémentaire.

B. Paysage

Tous les candidats se sont présentés.

Certains candidats ont été fortement desservis par un stress important.

Le jury a relevé chez certains candidats un manque de préparation de l'oral se traduisant notamment par une méconnaissance des structures de l'administration publique et du rôle de l'ingénieur, comme cela a pu aussi être relevé par le jury génie civil ; dans certains cas, il a constaté une regrettable absence de curiosité à cet égard.

Les parcours étaient très divers. L'expérience, le regard critique, la prise de recul des candidats ont été valorisés dans l'appréciation du jury, qui a également accordé de l'importance à l'explication par les candidats de leurs contributions personnelles dans les travaux présentés.

Le jury souligne qu'il est aussi attendu des candidats de connaître a minima les différentes problématiques liées au paysage et le rôle des services de l'Etat dans ce domaine, que ce soit à l'échelle locale ou à grande échelle. Des points de repère en droit de l'urbanisme et en droit administratif sont un atout.

Au final, 4 candidats ont été classés pour 1 poste ouvert, 1 en liste principale et 3 en liste complémentaire.

C. Navigation - Sécurité

Elle n'a pas eu lieu compte tenu du désistement du seul candidat admissible.



**MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*